

ecoprod

9 Rue Baudoin
75013

www.ecoprod.com
contact@ecoprod.com



SOMMAIRE

Présentation Ecoprod	p.3
Les impacts du cinéma et de l'audiovisuel	P.4
Les réglementations et les obligations	p.5
Outils et ressources	p.6
Un nouveau métier, une nouvelle expertise	p.11

Ecoprod

Qu'est-ce que c'est ?

Créée en 2009 sous forme de Collectif, Ecoprod s'est donné comme mission de fédérer et d'accompagner le secteur audiovisuel au sens large (cinéma, publicité, TV, Digital, corporate etc) dans l'évaluation et la réduction de son impact environnemental.

En 2021, Ecoprod se transforme en association reconnue d'intérêt général. Ses membres fondateurs sont Audiens, le groupe Canal +, la CST, Film Paris Région, le groupe France TV et le groupe TF1, soutenus par le CNC.

L'association veut être un lieu indépendant, de coopération et d'échanges, ainsi qu'un centre de ressources pour sensibiliser, former et accompagner concrètement les professionnels avec des outils, des conseils, des études dans la lignée du travail effectué par le Collectif depuis 2009.

Nos missions

Fédérer :

- Favoriser le **DIALOGUE** entre les acteurs de l'éco-production pour pousser le sujet auprès des décideurs et accompagner la mise en place des réglementations et des normes.
- Animer la **COMMUNAUTE** des professionnels qui souhaitent avoir un espace où s'investir et échanger sur l'éco-production.
- S'impliquer dans les discussions et la coopération au niveau **INTERNATIONAL** sur les sujets de l'éco-production.

Sensibiliser et former :

- Renforcer le travail de **PROSPECTIVE** en continuant la réalisation d'études et la recherche de solutions et d'innovations technologiques pour réduire l'empreinte environnementale du secteur.
- **SENSIBILISER** les professionnels et les étudiants aux enjeux de l'éco-production, en développant des formations.

Équiper les professionnels :

- Recenser et développer des **OUTILS** et **RESSOURCES** (guide de l'éco-production, fiches pratiques, calculateur carbone, annuaire de prestataires et de formations etc.) et les mettre à jour régulièrement pour partager les innovations et bonnes pratiques.
- **LABEL ECOPROD** basé sur des éco-critères pour certifier les productions éco-responsables et mettre en avant les efforts entrepris.

QUATRE ENJEUX DE LA FILIERE



1. Enjeux environnementaux

Le secteur de l'audiovisuel contribue à trois grandes menaces pour l'environnement de par son activité : la surexploitation des ressources, l'érosion de la biodiversité et le changement climatique.



2. Enjeux réglementaires

Les réglementations proviennent également du secteur même de l'audiovisuel avec différentes obligations à termes qui impacteront directement les productions.



3. Enjeux économiques

Les conséquences de ces impacts environnementaux se répercuteront sur les coûts énergétiques et matières, dont l'augmentation aura de plus en plus d'impacts sur les devis de production .



4. Enjeux commerciaux

Afin d'inciter les productions à mettre en place des leviers d'actions éco-responsables de nombreuses aides et subventions voient le jour mais également de nouvelles attentes de la part des diffuseurs.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'impact du secteur

L'industrie audiovisuelle produit 1,7 millions de tonnes de CO₂ par an. C'est autant que le secteur Telecom ou encore la gestion de l'eau.

Outre une atténuation nécessaire de ses émissions, c'est également la responsabilité environnementale d'un secteur qui produit des imaginaires et des récits à destination du public, qui souligne aujourd'hui l'urgence et la complexité de rediriger cette industrie traditionnellement gourmande en ressources vers des pratiques durables tout en prenant en compte les particularités de son fonctionnement.

Au sein de ces 1,7 millions de tonnes de CO₂ produites, le streaming vidéo reste le poste le plus consommateur d'émissions, représentant pas moins de 56,15% de celles-ci. Toutefois, l'empreinte organisationnelle, comprenant la production, la post-production et la diffusion arrive en deuxième position avec 18,45% des émissions.

Quant à la répartition de l'impact moyen d'une production audiovisuelle, on constate que les transports et les décors/HMC consomment le plus de carbone avec respectivement 32% et 20%, soit la moitié de l'impact total. La post-production, l'alimentation ainsi que le matériel technique représentent également des postes non négligeables.

Erosion de la biodiversité

1,8 millions d'espèces sont répertoriés sur un total estimé entre 8 et 12 millions. Néanmoins, 53% des plantes déclinent et 30% des animaux sont menacés d'extinction. Les espaces naturels sont également largement impactés. Les causes ? Les changements d'usages des terres, l'exploitation des organismes, le changement climatique, la pollution, la propagation d'espèces envahissantes. Pour le secteur c'est principalement les risques des tournages dans ces milieux naturels qui interroge.

REGLEMENTATION ET OBLIGATIONS

La transition écologique de la France s'inscrit légalement dans un ensemble de réglementations concernant les particuliers à l'échelle individuelle comme les entreprises et industries. La loi "Climat et Résilience" de 2021 notamment traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues par le gouvernement, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale. Parmi ces réglementations, certaines sont applicables aux entreprises et activités de l'audiovisuel.

L'industrie audiovisuelle, longtemps épargnée par ces enjeux, outre des engagements spontanés à différentes échelles, se retrouve désormais au cœur de ceux-ci par sa capacité à véhiculer des messages et façonner les représentations collectives. Elle joue maintenant un rôle majeur dans la prise de conscience écologique.



Dans cette optique, le CNC commence à mettre en place des mesures et lance en 2022 le Plan Action! afin d'accélérer la transition écologique et énergétique du secteur. Ce plan met en place une éco-conditionnalité de ses aides à la fourniture de deux bilans carbone, un bilan carbone prévisionnel, en amont du tournage, et un bilan carbone effectif, au terme du tournage. D'abord une incitation, ils sont obligatoires depuis 2024 pour le cinéma, l'audiovisuel et la publicité et le seront dès mars 2025 pour les oeuvres numériques.

La ville de Paris instaure également progressivement des impératifs et incitations dans le but de favoriser l'utilisation d'alternatives écoresponsables sur les tournages.

- **La disparition progressive des groupes électrogènes.** Depuis le 1er septembre 2020, les petits groupes électrogènes de moins de 10 kva sont interdits dans l'espace public.
- **La disparition progressive des véhicules diesels** au profit de véhicules alimentés par des biocarburants, au gaz ou à hydrogène. Dans la perspective des Jeux de Paris 2024, les véhicules diesels seront interdits à cette échéance.
- **La gratuité du stationnement dans Paris pour les régisseurs munies d'un véhicule électrique.**

Eco-bonus et aides financières

De plus en plus de mesures incitatives sont mises en place de la part des acteurs institutionnels afin de remplir leurs propres exigences. C'est le cas notamment des Eco-bonus des régions par exemple.

- **Ile-de-France** : un fonds de soutien Cinéma et audiovisuel, qui vise à une bonification pour des pratiques/technologies innovantes dont l'éco-production.
- **Corse** : un Eco-bonus équivalent à 15% du montant de l'aide à la production.
- **CNC** : Un soutien financier aux industries techniques visant à soutenir deux types de projets :

Diffuseurs et communication

Les diffuseurs ont également leur part d'exigences en matière d'éco-production et plusieurs se sont déjà engagés. On peut citer :

Canal + : Eco-production de toutes les créations originales qui seront à l'antenne dans 24 mois Objectif : label pour 100 % des productions .

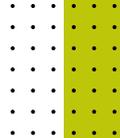
TF1 : Objectif : réduire de 30% les émissions de CO2 d'ici 2030 sur toutes les activités du Groupe (Production – Achats – Numérique). Mesure systématique de l'impact des programmes avec le Carbon'Clap.

Arte : Certification en cours pour les émissions d'actualité produites en interne. Objectif : produire de manière éco-responsable avec Label Ecoprod l'ensemble de la production interne d'ici fin 2024.

M6 : Mise en place d'une stratégie globale pour l'ensemble des productions.

Les engagements partagés : Former - mutualiser (décors, costumes)





Les guides et fiches pratiques

Ecoprod met à disposition sur son site un guide conçu pour servir de feuille de route lors de la réalisation éco-responsable de votre projet audiovisuel. De l'évaluation carbone aux actions à réaliser en passant par la check-list métier : suivez le guide et partagez votre expérience ! Vous retrouverez l'ensemble des points abordés lors de la formation à travers des fiches pratiques réparties par département et poste d'émissions.

- **Guide de l'éco-production**

- Guide de la post-production et des VFX éco-responsables :
70 bonnes pratiques pour une post-production et des VFX plus écologiques.

- Guide de l'animation éco-responsable :
60 fiches qui se déclinent en 150 actions concrètes avec des exemples de solutions pratiques pour les studios et professionnels de l'animation.

- Guide des tournages en milieux naturels :
10 potentiels risques directs identifiés pour la biodiversité. 10 fiches complètes traitant des causes, effets et alternatives (techniques et organisationnelles) de chacun de ces risques.

- Fiches métiers :
Assistant réalisateur·trice ; déco ; régisseur général

- **A venir :**
Guide métiers de l'écriture, Réalisation, Moyens techniques (image - lumière)

CARBON CLAP

Qu'est-ce qu'un bilan Carbone ?

Le **Bilan carbone**, ou GES, est une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère par les activités d'une organisation ou d'un territoire, en l'occurrence pour nous les activités liés à la production d'une image animée.

Les émissions de l'entité sont ordonnées selon des catégories prédéfinies appelées « postes ». Ce classement permet d'identifier les postes d'émissions où la contrainte carbone est la plus forte. C'est sur ces postes que doivent porter les stratégies bas carbone de l'entité réalisant son bilan pour réduire ses émissions.

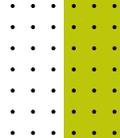
Le **Carbon Clap** est un calculateur carbone complet et intuitif conçu par et pour les professionnels de l'audiovisuel, du cinéma et de la publicité avec un accès illimité gratuit pour accompagner la transition du secteur.

Il bénéficie d'une méthodologie homologuée par le CNC et l'UDM, élaborée avec des experts environnementaux et audiovisuels à partir de la base ADEME pour un résultat précis au plus proche de l'impact réel.

Carbon Clap c'est aussi une plateforme multi-services pour mesurer l'impact carbone, évaluer son score d'éco-production du Label Ecoprod et piloter sa stratégie environnementale d'entreprise.



LABEL ECOPROD



Le Label Ecoprod permet de certifier qu'une œuvre de cinéma, audiovisuelle ou publicitaire a été produite de manière éco-responsable. Il s'appuie sur un référentiel qui liste les mesures à adopter pour diminuer l'impact environnemental d'une production. Depuis le 1er janvier 2025, la nouvelle version du Label Ecoprod est entrée en vigueur.

Chaque critère validé permet d'accumuler des points et de déterminer le score d'éco-production d'un film, d'une série, d'un documentaire, d'un programme de flux, d'une publicité, etc... L'utilisation est double : outil pédagogique d'auto-diagnostic ou certification rigoureuse auditée par Afnor.

Le Label Ecoprod est le seul label français dédié à l'éco-production audiovisuelle audité par un organisme tiers indépendant agréé.

Ce Label d'excellence est porté par l'ADEME.

REFERENTIEL

2 utilisations

SCORE

Les productions s'auto-évaluent : chaque question du référentiel permet d'obtenir des points et de calculer son score d'éco-production.

Bâtir une stratégie de production

LABELLISATION

Les productions s'auto-évaluent puis soumettent les documents justifiant leur score au tiers certificateur indépendant, qui fait l'audit et délivre le label.

Crédibiliser la stratégie

A qui est destiné ce référentiel ?

- En France ou à l'étranger.
- Pour les oeuvres, pas pour les sociétés : film, série, publicité, magazine, émission de télé-réalité, captation d'évènement, documentaire
- Les productions qui ont mis en place d'une démarche d'éco-production en suivant le référentiel du Label Ecoprod :

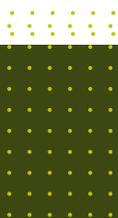


STRATÉGIE D'ÉCO-PRODUCTION

Secteur central des "industries de l'imaginaire", le cinéma et l'audiovisuel occupent une place particulièrement symbolique et importante parmi les autres chantiers de redirection écologique. Les savoirs et les pratiques qui sont mis en œuvre, expérimentés et inventés, pour répondre aux évolutions nécessaires de la chaîne de production supposent autant d'investissement, d'implication et d'efforts communs pour une transition vers une production plus sobre et plus circulaire, nécessitant des arbitrages, des décisions, des engagements et des expériences répétées.

La sobriété en matière énergétique et de consommation des ressources, la relocalisation des tournages, la recherche d'initiatives en matière de tri et de réemploi, le soin accordé au respect de la biodiversité dans le monde vécu et concret des milieux où sont tournées les images-sons et la démarche d'éco-production dans son ensemble engagent un secteur hors de l'économie linéaire, expansive et gaspilleuse, comme de sa trajectoire "business as usual" qui montre des signes patents d'un caractère simultanément insoutenable et obsolète.

Les tournages en éco-production supposent aussi un gain en savoirs et en compétences, du temps, de l'implication et des marges importantes de créativité, pour les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Avec l'éco-production, ce secteur explore ses dépendances et s'oriente peu à peu vers les économies circulaires, mettant à l'épreuve et au travail les connaissances et savoir-faire à cultiver puis à transmettre. L'éco-production, c'est l'ensemble des arbitrages à réaliser dans ce cadre.



VERS UN NOUVEAU MÉTIER ET UNE NOUVELLE EXPERTISE

L'éco-production c'est une donc une manière différente de produire. Elle s'anticipe et nécessite un accompagnement tout au long d'une production, impliquant une réorganisation des usages de l'ensemble du processus de production et en impacte l'organisation globale.

Chaque département est concerné, l'éco-production ne peut être pensée en dehors d'une restructuration systémique, impliquant largement l'ensemble des membres de l'équipe tout comme les prestataires.

De nouvelles professions émergent ainsi à la fois pour incarner l'écoresponsabilité mais également prendre en charge les missions administratives et pratiques qu'elles impliquent.

Il existe plusieurs façons de procéder : former des salariés aux indicateurs ou désigner une personne pour la démarche de l'éco production.

Les principales missions de cette dernière reposent dans la réalisation d'une étude de l'impact carbone de la production et la mise en place d'actions pour le réduire.

C'est dans ce contexte qu'émerge un nouveau métier : l'éco référent ou chargé d'éco-production.

Ses missions sont réparties tout au long de la chaîne de production.

Il est à la fois présent en préparation en passant de l'élaboration de la feuille de route, la conception de la stratégie d'éco-production ou encore la recherche de prestataires. La majeure partie de son temps reste, cependant, concentrée sur le tournage où ses missions varient entre sensibilisation, récolte de données, gestion de l'alimentation, des déchets etc...

Enfin son rôle se prolonge jusqu'à la post-production avec la réalisation du bilan carbone, la constitution du dossier de la labellisation ou encore la valorisation de la démarche. d'écoproduction.

